

REGLEMENT GENERAL

LISTE DES PRIX DISTRIBUES APRES CHAQUE EPREUVE ORGANISEE DANS LE CADRE DE LA COUPE DE FRANCE RENAULT CLIO ELF 1993 MONTANT DES PRIX DISTRIBUES PAR EPREUVE : + 183 950 FF

CLASSEMENT COUPE DE FRANCE									
CLASSEMENT COUPE DE L'ESPERANCE									
RENAULT à tous les participants	RENAULT à tous les participants	RENAULT à tous les participants	COUPE MICHELIN "JUNIOR" classement établi selon ART. 11.4 parag. C	BOUCHES "EACOM" à tous les participants	CUMUL	ORGANE SATURÉS à tous les participants	DEVIL à tous les participants	CHAMPION à tous les participants	DE CARBONE à tous les participants
1 ^{er} : 850 2 ^e : 1 000 3 ^e : 1 250 4 ^e : 1 500 5 ^e : 1 750 6 ^e : 2 000 7 ^e : 2 250 8 ^e : 2 500 9 ^e : 2 750 10 ^e : 3 000 11 ^e : 3 250 12 ^e : 3 500 13 ^e : 3 750 14 ^e : 4 000 15 ^e : 4 250 16 ^e : 4 500 17 ^e : 4 750 18 ^e : 5 000 19 ^e : 5 250 20 ^e : 5 500	1 ^{er} : 950 2 ^e : 1 100 3 ^e : 1 250 4 ^e : 1 400 5 ^e : 1 550 6 ^e : 1 700 7 ^e : 1 850 8 ^e : 2 000 9 ^e : 2 150 10 ^e : 2 300 11 ^e : 2 450 12 ^e : 2 600 13 ^e : 2 750 14 ^e : 2 900 15 ^e : 3 050 16 ^e : 3 200 17 ^e : 3 350 18 ^e : 3 500 19 ^e : 3 650 20 ^e : 3 800	1 ^{er} : 1 050 2 ^e : 1 200 3 ^e : 1 350 4 ^e : 1 500 5 ^e : 1 650 6 ^e : 1 800 7 ^e : 1 950 8 ^e : 2 100 9 ^e : 2 250 10 ^e : 2 400 11 ^e : 2 550 12 ^e : 2 700 13 ^e : 2 850 14 ^e : 3 000 15 ^e : 3 150 16 ^e : 3 300 17 ^e : 3 450 18 ^e : 3 600 19 ^e : 3 750 20 ^e : 3 900	1 ^{er} : 1 400 2 ^e : 1 600 3 ^e : 1 800 4 ^e : 2 000 5 ^e : 2 200 6 ^e : 2 400 7 ^e : 2 600 8 ^e : 2 800 9 ^e : 3 000 10 ^e : 3 200 11 ^e : 3 400 12 ^e : 3 600 13 ^e : 3 800 14 ^e : 4 000 15 ^e : 4 200 16 ^e : 4 400 17 ^e : 4 600 18 ^e : 4 800 19 ^e : 5 000 20 ^e : 5 200	12 750 11 250 9 750 8 250 6 750 5 250 3 750 2 250 750 0	1 800 1 600 1 400 1 200 1 000 800 600 400 200 0	1 300 1 200 1 100 1 000 900 800 700 600 500 400 300 200 100 0	1 500 1 400 1 300 1 200 1 100 1 000 900 800 700 600 500 400 300 200 100 0	1 900 1 800 1 700 1 600 1 500 1 400 1 300 1 200 1 100 1 000 900 800 700 600 500 400 300 200 100 0	2 000 1 900 1 800 1 700 1 600 1 500 1 400 1 300 1 200 1 100 1 000 900 800 700 600 500 400 300 200 100 0
RENAULT à tous les participants	RENAULT à tous les participants	RENAULT à tous les participants	COUPE MICHELIN "JUNIOR" classement établi selon ART. 11.4 parag. C	BOUCHES "EACOM" à tous les participants	CUMUL	ORGANE SATURÉS à tous les participants	DEVIL à tous les participants	CHAMPION à tous les participants	DE CARBONE à tous les participants
1 ^{er} : 3 000 2 ^e : 2 600 3 ^e : 2 200 4 ^e : 1 800 5 ^e : 1 400 6 ^e : 1 000 7 ^e : 600 8 ^e : 200 9 ^e : 0 10 ^e : 0 11 ^e : 0 12 ^e : 0 13 ^e : 0 14 ^e : 0 15 ^e : 0 16 ^e : 0 17 ^e : 0 18 ^e : 0 19 ^e : 0 20 ^e : 0	1 ^{er} : 3 500 2 ^e : 3 100 3 ^e : 2 700 4 ^e : 2 300 5 ^e : 1 900 6 ^e : 1 500 7 ^e : 1 100 8 ^e : 700 9 ^e : 300 10 ^e : 0 11 ^e : 0 12 ^e : 0 13 ^e : 0 14 ^e : 0 15 ^e : 0 16 ^e : 0 17 ^e : 0 18 ^e : 0 19 ^e : 0 20 ^e : 0	1 ^{er} : 4 000 2 ^e : 3 600 3 ^e : 3 200 4 ^e : 2 800 5 ^e : 2 400 6 ^e : 2 000 7 ^e : 1 600 8 ^e : 1 200 9 ^e : 800 10 ^e : 400 11 ^e : 0 12 ^e : 0 13 ^e : 0 14 ^e : 0 15 ^e : 0 16 ^e : 0 17 ^e : 0 18 ^e : 0 19 ^e : 0 20 ^e : 0	1 ^{er} : 4 500 2 ^e : 4 100 3 ^e : 3 700 4 ^e : 3 300 5 ^e : 2 900 6 ^e : 2 500 7 ^e : 2 100 8 ^e : 1 700 9 ^e : 1 300 10 ^e : 900 11 ^e : 500 12 ^e : 100 13 ^e : 0 14 ^e : 0 15 ^e : 0 16 ^e : 0 17 ^e : 0 18 ^e : 0 19 ^e : 0 20 ^e : 0	1 ^{er} : 5 000 2 ^e : 4 600 3 ^e : 4 200 4 ^e : 3 800 5 ^e : 3 400 6 ^e : 3 000 7 ^e : 2 600 8 ^e : 2 200 9 ^e : 1 800 10 ^e : 1 400 11 ^e : 1 000 12 ^e : 600 13 ^e : 200 14 ^e : 0 15 ^e : 0 16 ^e : 0 17 ^e : 0 18 ^e : 0 19 ^e : 0 20 ^e : 0	15 000 13 500 12 000 10 500 9 000 7 500 6 000 4 500 3 000 1 500 0	2 000 1 800 1 600 1 400 1 200 1 000 800 600 400 200 0	2 500 2 300 2 100 1 900 1 700 1 500 1 300 1 100 900 700 500 300 100 0	3 000 2 800 2 600 2 400 2 200 2 000 1 800 1 600 1 400 1 200 1 000 800 600 400 200 0	3 500 3 300 3 100 2 900 2 700 2 500 2 300 2 100 1 900 1 700 1 500 1 300 1 100 900 700 500 300 100 0
TOTAL à tous les participants	TOTAL à tous les participants	TOTAL à tous les participants	TOTAL à tous les participants	TOTAL à tous les participants	TOTAL à tous les participants	TOTAL à tous les participants	TOTAL à tous les participants	TOTAL à tous les participants	TOTAL à tous les participants
76 000	3 500	8 200	17 200	17 200	17 200	17 200	17 200	17 200	17 200

REGLEMENT TECHNIQUE

COUPE DE FRANCE RENAULT CLIO ELF 1993 COUPE DE L'ESPERANCE RENAULT CLIO 16 S VERSION COUPE C 57D05 VERSION COUPE

Article 12

GENERALITES

Tout ce qui n'est pas spécifié dans le présent règlement, dans la 3^{ème} version du manuel technique de la Renault Clio 16 S version "COUPE" et dans les éventuelles notes techniques relatives à la COUPE DE FRANCE RENAULT CLIO ELF 1993 est rigoureusement interdit. Les modifications techniques mentionnées dans ce règlement sont uniquement préconisées pour l'utilisation sur circuit fermé.

TYPE DE VEHICULE UTILISE

Renault Clio 16 S (C57D05) version "COUPE" conduite à gauche équipée et aménagée selon les articles 13, 14 et 15. La Renault Clio 16 S version "COUPE" est livrée prête à courir sans les accessoires de sécurité.

2.2 REPARATIONS

Toute pièce montée en rechange devra être homologuée par Renault pour la C57D05 version "COUPE".

Le pilote sera tenu responsable de la conformité des pièces de rechange montées sur sa voiture ; il devra donc s'assurer de leur conformité technique avant utilisation.

Toute intervention sur la voiture ayant trait à :

- la structure,
- la carrosserie,
- la mécanique,
- l'électricité,
- les accessoires,

devra être effectuée selon les méthodes définies par Renault de façon à conserver la configuration d'origine du véhicule.

Consignes pour le remplacement ou la réparation des éléments soudés de carrosserie :

En toutes circonstances, les opérations de remplacement ou de réparation d'éléments de carrosserie doivent être réalisées suivant les méthodes définies par RENAULT et décrites dans le manuel de réparation et ses additifs et dans le manuel technique de la Renault C57D05 version "COUPE" MR 301 - 3^e édition.

REGLEMENT TECHNIQUE

Tout véhicule qui présentera des traces évidentes de renfort dans les zones de liaison des éléments soudés sera automatiquement considéré comme non conforme au règlement technique de la COUPE DE FRANCE RENAULT CLIO ELF 1993.

Article 13

ACCESSOIRES DE SECURITE OBLIGATOIRES

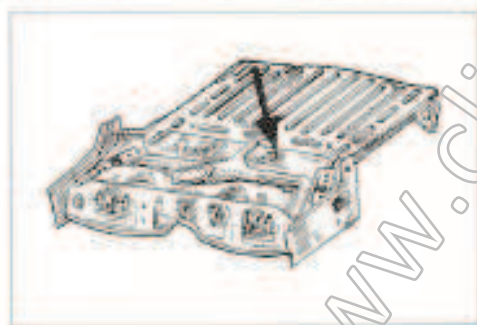
En conformité avec l'annexe J du code sportif international 1993 sont obligatoires,

13.1 CEINTURE DE SECURITE "PILOTE"

Celle-ci devra comporter 2 sangles d'épaules et 1 sangle abdominale.

Points de fixation à la coque :

- 2 pour la sangle abdominale de part et d'autre du siège sur les points d'ancrage des ceintures de sécurité d'origine,
- 1 pour les sangles d'épaules sur le point d'ancrage sur plancher de la ceinture arrière gauche (voir ci-dessous).



13.2 COUPE-CIRCUIT

Le coupe-circuit général doit couper instantanément tous les circuits électriques (batterie, alternateur, lumières, avertisseurs, allumage, asservissements électriques, etc.). Ce coupe-circuit doit être d'un modèle antidéflagrant et doit pouvoir être manœuvré de l'intérieur et de l'extérieur de la voiture. La commande extérieure se situera obligatoirement au bas du montant du pare-brise côté pilote. Elle sera clairement indiquée par un éclair rouge dans un triangle bleu à bordure blanche d'au moins 12 cm de côté.

REGLEMENT TECHNIQUE

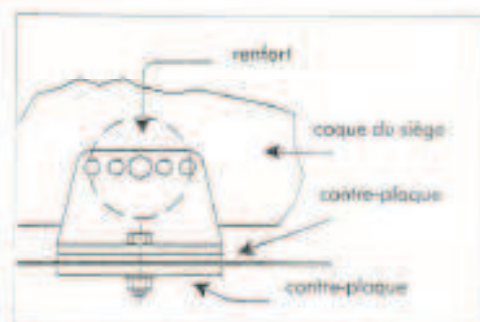
13.3 EXTINCTEUR

- capacité minimum : 4 kg en 2 bonbonnes maxi.
- fixation : chaque bonbonne d'extincteur doit être montée de telle manière qu'elle soit capable de résister à une accélération de 25 G qu'elle qu'en soit la direction d'application. Seules les fixations métalliques à dégagement rapide seront acceptées.

13.4 FIXATION/SUPPORT DE SIEGES

Si les fixations ou les supports d'origine sont changés, les nouvelles pièces doivent avoir été produites par un fabricant approuvé par la FIA, soit être conformes aux spécifications suivantes :

- 1 - Les fixations sur la coque / châssis doivent comporter au minimum 4 attaches par siège utilisant des boulons de 8 mm minimum de diamètre avec contreplaques conformément au dessin. Les surfaces de contact minimales entre support coque / châssis et contreplaque sont de 40 cm² pour chaque point de fixation. Si des systèmes d'ouverture rapide sont utilisés, ils doivent pouvoir résister à des forces horizontales et verticales de 18 000 N, non appliquées simultanément. Si des rails pour le réglage du siège sont utilisés, ils doivent être ceux fournis à l'origine avec la voiture homologuée ou avec le siège.
- 2 - La fixation entre le siège et les supports doit être composée de 4 attaches, 2 à l'avant, 2 sur la partie arrière du siège, utilisant des boulons d'un diamètre minimum de 8 mm et des renforts intégrés aux sièges. Chaque attache doit pouvoir résister à une charge de 15 000 N quelle qu'en soit la direction.
- 3 - L'épaisseur minimum des supports et des contreplaques est de 3 mm pour l'acier et de 5 mm pour les matériaux en alliage léger. La dimension longitudinale minimale de chaque support est de 6 cm.



REGLEMENT TECHNIQUE

13.5 FIXATION DE SECURITE

Capot moteur :

- pose de deux attaches de sécurité métalliques reliant les extrémités du capot moteur à la baie de pare-brise,

Hayon :

- pose de deux attaches de sécurité métalliques reliant :
- les coins bas du hayon au seuil de celui-ci,
- ou les points du milieu du hayon aux ailes arrière,

13.6 PARE-BRISE

En rechange, un pare-brise constitué par un verre feuilleté identique à celui d'origine. Le mode de fixation de celui-ci à la structure du véhicule devra être conservé.

Un pare-brise présentant une détérioration de la feuille intérieure sera refusé.

13.7 RETROVISEURS

2 rétroviseurs extérieurs : 1 côté droit et 1 côté gauche identiques à ceux d'origine.

13.8 ANNEAUX DE REMORQUAGE

Les anneaux de remorquage prévus d'origine à l'avant et à l'arrière devront être en parfait état et clairement indiqués sur le bouclier, par un cercle de diamètre 5 cm mini obligatoirement peint en jaune ou rouge orangé.

13.9 ARMATURE DE SECURITE OBLIGATOIRES

ARMATURE DEVIL 68036 mod. 93 - 68038 mod. 94 en tube d'acier homologué par la FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE pour la Renault Clio 16 S version "COUPE".

Les prescriptions de montage décrites dans le MR 301 - 3^e édition devront être respectées scrupuleusement.

- Montage de l'armature.

* Fixation des pieds d'arceau.

Les fixations de l'arceau avant et de l'arceau principal central devront **obligatoirement** être réalisées suivant les instructions ci-après :

- (1) Boulons de fixations : au minimum 3 boulons de 8 mm de diamètre minimum (qualité minimal 8-8 d'après les normes ISO) seront utilisés par pied d'arceau. Les écrous seront autofreinés, munis de rondelles.
 - 2 - Contreplaque intermédiaire en tôle d'acier soudée sur le plancher et sur le bas de marche.
- * Uniquement celles prévues sur le certificat d'homologation de l'armature de sécurité.

REGLEMENT TECHNIQUE

Information : A partir du 1.01.94 le tube d'arceau principal devra obligatoirement avoir les caractéristiques suivantes.

Matériau mini.	Résistance min. à la traction	Dimensions min. (diamètre en mm)
Acier au carbone étiré à froid sans soudure	350 N/mm ²	45 x 2,5 ou N 50 x 2,0

Article 14

EQUIPEMENTS ET DISPOSITIONS OBLIGATOIRES

14.1 BOITIER ELECTRONIQUE DE GESTION MOTEUR

Seul le boîtier électronique de gestion moteur spécifique à la version "COUPE" devra être utilisé.

La calibration de celui-ci pourra être modifiée.

ECHAPPEMENT

Seul l'échappement DEVIL piste livré avec la voiture devra être utilisé.

Le silencieux d'échappement route devra être déposé. Le pot catalytique devra être en état de fonctionnement.

14.3 ROUE DE SECOURS ET SON SUPPORT, CRIC, MANIVELLE

Leur présence est interdite à bord du véhicule pour les essais et courses.

14.4 POIDS DU VEHICULE

Le poids minimum est de 885 kg (huit cent quatre vingt cinq kilos).

Ce poids s'entend pour les RENAULT Clio 16 S version "COUPE" dans l'état où elles viennent de participer aux essais qualificatifs ou à la course mais avec le réservoir à essence vidangé, à l'exclusion de toute autre intervention, modification ou adjonctions.

En dessous de ce poids, il sera obligatoire de faire le complément par un ou plusieurs lests, à condition qu'il s'agisse de blocs solides, fixés au moyen de boulons avec des outils, offrant la possibilité d'apporter des seaux si les commissaires le jugent nécessaire.

REGLEMENT TECHNIQUE

Ces lests seront situés obligatoirement derrière le phare avant gauche.

Si la voiture comporte un lest pour être au poids réglementaire, ce lest doit faire **OBLIGATOIREMENT** l'objet d'une déclaration de la part du concurrent et être plombé par les commissaires techniques en charge de la COUPE RENAULT CLIO ELF 1993.

L'état des scellés et leur présence sont la responsabilité du concurrent.

Tout lest non plombé sera considéré comme une non conformité technique.

14.5 PNEUMATIQUES

L'utilisation de pneumatiques MICHELIN dont les dimensions et types sont :

- SLICK : S9B 18 x 58 x 15.
- MIXTE : MXV2 COUPE 185 x 55 x 15.

LIMITATION UTILISATION PNEUS SLICKS
AUCUN CHANGEMENT OU PERMUTATION DE
PNEUMATIQUES SLICKS NE SERA AUTORISE
PENDANT UNE SEANCE D'ESSAIS OFFICIELS.

UTILISATION PNEUMATIQUES MIXTES

L'utilisation de pneus sculptés MXV2 "COUPE" ne sera autorisée que lorsque le directeur de course aura déclaré la piste humide à l'aide d'un panneau "PISTE HUMIDE" montré à l'ensemble des participants, en pré-grille ou sur la grille de départ.

TOUTE MODIFICATION DES PNEUMATIQUES S9B (RETAILLAGE, RECHAPAGE, TRAITEMENT DE SURFACE) EST INTERDITE.

14.6 LUBRIFIANTS (moteur et boîte de vitesses)

Lors d'une épreuve (essais officiels, manches et finales) chaque conducteur devra utiliser **obligatoirement et seulement** les lubrifiants (moteur et boîte de vitesses) qui leur seront distribués pour cette épreuve par la SOCIÉTÉ ELF dans le cadre de la COUPE DE FRANCE RENAULT CLIO ELF. L'utilisation d'additif est interdite.

14.7 BOUGIES

L'utilisation de bougies de marque CHAMPION est obligatoire.

REGLEMENT TECHNIQUE

14.8 FILTRE A HUILE

L'utilisation d'un filtre à huile CHAMPION est obligatoire.

14.9 RESERVOIR DE CARBURANT ADDITIONNEL

La dépose de celui-ci est obligatoire.

14.10 VANNE R.C.O. DE REGULATION DE RALENTI MOTEUR

La dépose de celle-ci est obligatoire.

Article 15

CARBURANT

Utilisation du carburant Super ELF 98 sans plomb.

Lors d'une épreuve (essais officiels, manches et finales), chaque conducteur devra utiliser **obligatoirement et seulement** le carburant qui lui sera distribué pour cette épreuve par la Société ELF dans le cadre de la Coupe de France RENAULT CLIO ELF.

IMPORTANT

A chaque épreuve, un échantillon "témoin" sera prélevé lors de la distribution de carburant, ceci afin de pouvoir éventuellement effectuer des contrôles par comparaison sur le carburant utilisé par les concurrents durant cette épreuve.

Par conséquent :

- le carburant distribué à une épreuve précédente ne pourra plus être utilisé dans le cadre d'une épreuve de la COUPE DE FRANCE RENAULT CLIO ELF.
- tout mélange avec un autre carburant ou additif est interdit.

PROCEDURE DE PRELEVEMENT

Les prélèvements seront effectués de la façon suivante :

- 3 prélèvements de 1 litre chacun seront effectués dans trois contenants métalliques neufs :
- 1 conteneur pour analyse,
- 1 conteneur pour le concurrent,
- 1 conteneur pour contre-expertise conservé par le service PROMOTION AUTOMOBILE RENAULT.

Les contenants seront repérés et scellés par les commissaires techniques en présence du concurrent ou de son représentant.

Le concurrent devra prendre toute disposition afin qu'il soit toujours possible de prélever, dans le réservoir de la voiture, une quantité minimale de 3 litres de carburant nécessaire pour l'analyse après les essais ou les courses.

REGLEMENT TECHNIQUE

Article 16

EQUIPEMENTS ET DISPOSITIONS FACULTATIVES

Voir manuel technique de la RENAULT CLIO 16 S version "COUPE" 3^e édition.

Article 17

EQUIPEMENTS LIBRES

Sont libres :

- la marque du liquide de refroidissement moteur,
- la marque, le type des garnitures et du liquide de freins,
- la marque et le type de l'élément filtrant du filtre à air,
- la marque de la batterie : les caractéristiques électriques d'origine doivent être conservées (batterie au plomb 12 V 28 A/h mini),
- la teinte de la voiture, à condition de respecter les contrats passés avec les sponsors de la COUPE (ELF, MICHELIN, FACOM, DE CARBON, CHAMPION, DEVIL, NRJ).

DEMANDE D'INSCRIPTION

COUPE DE FRANCE RENAULT CLIO ELF ET COUPE DE L'ESPERANCE 1993

Si vous désirez participer à la totalité des courses inscrites au calendrier 1993 de la "COUPE", vous devez adresser avant le 22 février 1993 la présente demande d'inscription (le cachet de la poste faisant foi à l'exception des machines à affranchir) à :

RENAULT - Service 9409 - PROMOTION SPORT AUTOMOBILE
A l'attention de M. Bertrand LE MASSON
BP 103 - 92109 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX - FRANCE

(à remplir en Capital (l'orthographe))

1 - CONCURRENT

Nom et Prénoms Nationalité
Adresse complète Tél.
Licence 1993 de concurrent n°
délivrée par

2 - CONDUCTEUR

Nom Prénoms
(Ecrire en lettres capitales)
Pseudonyme utilisé (porté sur votre licence)
Nationalité
Né le à Département
Demeurant (N° - Rue - Ville - Département)
Profession
Téléphone : privé professionnel
Permis de conduire n°
délivré à le
Groupe sanguin Facteur rhésus
Licence de conducteur 1993 international n°
Association sportive
Adresse de l'association sportive
Ligue de

3 - VEHICULE

Renseignements concernant la commande de la Renault Clio version "Coupe" 1993.
Nom et adresse du point de vente Renault

Date de la commande
Teinte et n° de couleur de la voiture
Si vous n'êtes pas le propriétaire de la voiture, précisez le nom de celui-ci

Je, soussigné, demande mon inscription à la "COUPE DE FRANCE RENAULT CLIO ELF 1993".

Je m'engage sur l'honneur, au cas où une exclusion serait prononcée contre moi en cours de saison, à restituer dans leur intégralité les primes dont j'aurai pu bénéficier du fait de mes classements antérieurs à cette mesure.

Je joins, un chèque bancaire certifié, libellé exclusivement à l'ordre de RENAULT de 3.950 FF

Banque n° de compte n° de chèque
comportant :
- le montant de la caution : 3.000 FF
- le montant de l'inscription à la 1^{ère} épreuve à laquelle je participerai : 950 FF

Le Conducteur, A le 1993
Le Concurrent,